

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT GERS		
NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
	15	15
DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2026		
Objet : Création postes d'adjoints		
Délibération N°	21-2026	

EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-CLAR

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 032-213203706-20260320-212026-DE

SEANCE ORDINAIRE N°03-2026

Du 20 mars 2026

L'an deux mille-vingt six le vingt mars à 20h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence du maire, Eric Ballester

Présents: BALLESTER Éric, VILLADIEU Catherine, TERNIER Gilles, RAGUENEAU Laure, POUTEAU Lionel, FOURSIN Guy, VILLEMUR Michèle, DERREY Alain, RAZAFIMANANTSOA Marie-Hélène, DESIRAT Véronique, ORMIERE Sylvie, GAURAN Jean-Luc, MATTIUZZO Cyril, PLEWA Claude, CHOMARAT Caroline

Secrétaire de séance : CHOMARAT Caroline

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte **15** membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de **4** postes d'adjoints.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire,
BALLESTER Eric



Secrétaire de séance,
CHOMARAT Caroline